

Département  
du Nord

Canton de  
WORMHOUT

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
  
de votants

15
14
15

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE TERDEGHEM

Du 18 juin 2020

Arrondissement de  
DUNKERQUE

Commune de  
TERDEGHEM

N° 22 / 2020

**Objet :**

Désignation d'un  
grand électeur  
appelé à  
constituer le  
collège  
d'arrondissement  
de Dunkerque  
pour la  
compétence  
« Eau potable »  
commune  
comptant au  
01/01/2017 une  
population  
inférieure à  
5.000 habitants

L'an deux mil vingt, les dix-huit juns à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GIBault, Florence VERNIEST, Dorothée MALESYS,

Absents excusés : Jean-Paul GIRAUDET donne pouvoir à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Dorothée MALESYS  
Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu la population totale de la commune connue au premier janvier 2020 inférieure à 5.000 habitants

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau potable »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Eau potable » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de DUNKERQUE. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

## APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE

### ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits 1
- Nombre de votants 15
- Nombre de bulletins nuls 0
- Nombre de suffrages exprimés 15

A obtenu :

- Monsieur BALLOY Louis - 15 voix

Est élu :

**Monsieur BALLOY Louis**

**Domicilié : 340 rue Mahieux – 59114 TERDEGHEM**

**Date de naissance : 29/03/1948**

**comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DUNKERQUE ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Eau potable», l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.**

### ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

*Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.*

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous –  
Préfecture de  
DUNKERQUE le  
22/06/2020 et  
publication le  
22/06/2020.**

**Le Maire**

**B. BEUN**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que des

Pour expédition conforme,

Le Maire,

**Bernard BEUN**

